



## **CONTRE LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE MÉTHANISATION À 650 MÈTRES DE NOTRE VILLAGE**

*Chères Attainvilloises ,ChersAttainvillois,*

Le conseil municipal se joint à moi pour vous informer qu'un permis de construire d'une unité de méthanisation agricole a été déposé le 7 Juillet en Mairie d'Attainville. Le dépôt de permis est à ce jour à l'affichage, il ne sera pas instruit par la Mairie mais par les services de l'Etat avec l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

### **LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL S'OPPOSENT FERMEMENT À CE PROJET ET DEMANDENT LE SOUTIEN DE LA POPULATION**

Les éléments généraux qui ont été présentés au Maire le 10 Juin font état de la construction d'une très vaste unité de méthanisation. Elle sera composée de trois cuves circulaires d'environ 25 mètres de diamètre recouvertes d'une bâche souple (sorte de cloche) gazomètre, de trois surfaces de stockage d'ensilage (fermentation de produits agricoles, de pulpe de betterave, et « d'intrants exogènes » extérieurs à l'agriculture) de 80 mètres de long sur 30 mètres de large, d'une lagune de stockage des effluents de l'activité appelé « le digestat » (déchet final perdu et réutilisé sur les terres agricoles) ainsi que de nombreux aménagements spécifiques à cette activité. Vous pourrez trouver sur internet de nombreux liens avec des constructions identiques et déjà existantes.

L'unité de méthanisation d'Attainville sera construite à 650 mètres du village, non loin de la salle polyvalente, sur une terre agricole de 40 000 m<sup>2</sup> située sur la gauche après les vergers, parcelle cadastrale ZE 30 (en attente de division) bordée au Nord par la N104 et au Sud par le chemin rural N°7 dit des Crochets.

Ce permis a été déposé par la société « SAS Croix Verte, Bio énergies », il est porté par quatre agriculteurs. Cette société, dont vous trouverez les coordonnées sur internet, a été enregistrée au Registre du commerce et des sociétés le 04-10-2019, son Président est domicilié à Villiers le Sec et ses deux dirigeants à Attainville.

Le conseil municipal a demandé aux intéressés, par écrit le 13 Juillet, de bien vouloir renoncer à ce projet.

#### ***Au verso lire les RAISONS DE NOTRE OPPOSITION***

***Pour signer notre pétition, lien sur le site de la ville: <https://atainville.fr> ou en Mairie  
(du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h - Les 2<sup>e</sup> et les 4<sup>e</sup> samedis de 9h à 11h30)***

# LES MOTIFS DE CE REFUS

- Nous subissons depuis de très nombreuses années les nuisances d'une décharge (CET) qui sur le papier ne devait apporter aucun problème à notre village. En 2008 des élus se sont battus contre le dépôt de certains déchets. Aujourd'hui malgré des améliorations, les habitants du quartier des Cèdres et du Centre Bourg sont périodiquement dérangés par des odeurs de méthane et de poubelles. **Une usine de plus ce sont des nuisances supplémentaires** pour ces mêmes habitants et l'ensemble de la population.
- En passant au plus près de notre village les camions et les tracteurs qui alimenteront toute l'année les zones d'ensilage de cette usine apporteront des nuisances olfactives, sonores et de la pollution. Les flux entrants sont annoncés majoritairement agricoles mais nous savons, comme pour la décharge, qu'en fonction des demandes gouvernementales, des arrêtés préfectoraux modificatifs et des intérêts financiers des exploitants, l'apport de « sous-produits animaux » (*lisier, anciennes denrées alimentaires, déchets de cuisine et de table*) est possible. Avec les vents dominants de Nord-Est toutes **ces odeurs rendront le village invivable**.
- Les cônes des unités de méthanisation sont recouverts de bâches qui se détériorent au fil des ans et peuvent présenter des fuites de méthane. Des fuites sont susceptibles de se produire au niveau des soupapes de sécurité, des canalisations et de la torchère. L'enjeu est de taille car le méthane a un potentiel de réchauffement climatique 28 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). De nombreuses études sur ce sujet sont actuellement en cours (IRESTEA et GIEC). **Nous ne voulons pas à nouveau servir de zone d'expérimentation**.
- Le « digestat » qui est récupéré et répandu sur les sols pose également problème puisqu'il est susceptible d'entraîner une **pollution des sols et des nappes phréatiques**. L'ANSES (l'Agence sanitaire de santé) refuse l'homologation de cette matière qui est très volatile puisque l'ammoniac qui la compose se disperse très facilement dans l'air. À son contact il s'oxyde et va développer du protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>. À cela s'ajoute, l'apparition de l'oxyde d'azote, un polluant pris en compte dans les mesures actuelles de la pollution de l'air, mais aussi le développement de particules fines. La circulation du digestat, solide ou liquide, dans des remorques avant l'épandage dans les champs, provoquera **de nombreuses nuisances dont nous mesurerons pleinement les conséquences sur notre vie quotidienne**.
- **L'impact sur notre santé**, particulièrement sur les enfants, risque d'être important, mais personne ne pourra en apporter la preuve.
- Les incidences sur l'attractivité de notre village vont être réelles comme **la perte de la valeur de notre patrimoine immobilier**. L'unité de méthanisation située entre la N104 et le chemin rural N°7 dit des crochets sera très visible lorsque vous viendrez de Roissy ou de Cergy. Attainville deviendra célèbre, non plus pour son église Saint Martin classée ou son carrefour historique de la Croix Verte mais **elle deviendra célèbre à cause d'une usine de méthanisation qui pollue son village**.

La décharge (CET), L'autoroute A16, La N104, Huit carrefours giratoires,  
Les avions de Roissy, Des milliers de voitures tous les jours autour de nous.

## **CELA SUFFIT NON À L'UNITE DE METHANISATION**

Nous avons besoin de votre aide et d'une mobilisation générale, l'instruction d'état ne dure que quatre mois.

**Pour signer notre pétition, lien sur le site de la ville:** <https://attainville.fr>

**Envoyez tous vos messages et courriers en précisant obligatoirement vos coordonnées afin que nous puissions transmettre ces éléments au Préfet sur l'adresse:** [Maire@attainville.fr](mailto:Maire@attainville.fr)

Le Conseil Municipal, Le Maire, le 26 Juillet 2020